



INFO : PUNAISES DE LIT



Des punaises de lit ont été détectées dans l'immeuble. La présence de ces insectes n'est pas synonyme de manque d'hygiène. Depuis plusieurs années, leur recrudescence est observée au niveau mondial. Chacun est invité à être vigilant pour détecter au plus tôt une éventuelle présence ! Pour en savoir plus, un dépliant est accessible www.fontenay.fr, rubrique « Hygiène et santé environnementale ».

EN CAS D'INFESTATION, DES BONNES PRATIQUES À SUIVRE

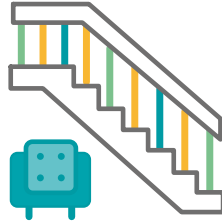


Pas de honte à avoir !

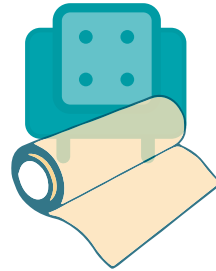
Je n'hésite pas à en parler à mon entourage et mes voisins afin qu'ils soient vigilants.



Je peux faire appel à un **chien renifleur** pour détecter les zones infestées



Je ne transporte pas mon mobilier contaminé dans les parties communes.



Je filme le mobilier jeté et indique qu'il est contaminé

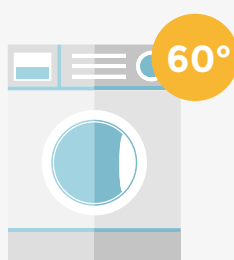


Je ne m'improvise pas désinsectiseur professionnel. Les insecticides sont des produits dangereux.

JE PRIVILÉGIE LA LUTTE MÉCANIQUE



Je passe l'aspirateur en veillant à **mettre après chaque passage le sac dans un emballage hermétique avant de le jeter.**



Je lave le linge à plus de 60°C.



Je peux traiter le linge et les petits objets à -20°C pendant 4-5 jours.



Je peux nettoyer la literie, les interstices des meubles... à la vapeur à 120°C.

Je fais attention à la compatibilité du traitement avec les objets (fragilité du linge, du mobilier, absence d'équipements électriques...)



Je peux appeler la Mairie (01.71.33.52.90) pour aider au recensement des cas (aucune intervention n'est réalisée par les services municipaux)

Je peux appeler mon bailleur. Certains bailleurs peuvent prendre en charge ces interventions (possible récupération des charges)

Je peux appeler mon syndic de copropriété si plusieurs logements sont concernés ou les parties communes.